

Depuis quelques mois,
des dizaines de caméras de surveillance
sont installées dans le centre ville de Strasbourg.
Filmant à 360 degrés et jusqu'à 300 mètres,
elles peuvent épier le moindre de nos gestes.

UNE EFFICACITÉ DOUTEUSE

Censés apporter la sécurité aux citoyens, les dispositifs de vidéosurveillance dans l'espace public n'ont pourtant jamais fait preuve de leur efficacité. Tout au plus entraînent-ils un déplacement de la délinquance de voie publique vers des lieux sans caméras.

LE DANGER C'EST LES AUTRES

Ces systèmes donnent d'ailleurs une représentation bien singulière de la délinquance, la même que les politiciens instrumentalisent et que les médias relayent : des agressions commises dans la rue par des individus jeunes, pauvres et souvent issus de l'immigration... C'est pour mieux nous faire oublier es délits de corruption, les fraudes fiscales, les atteintes au droit du travail, ou les délits financiers, qui eux n'entraîneraient aucune insécurité économique et sociale!

ÊTRE VU SANS JAMAIS VOIR

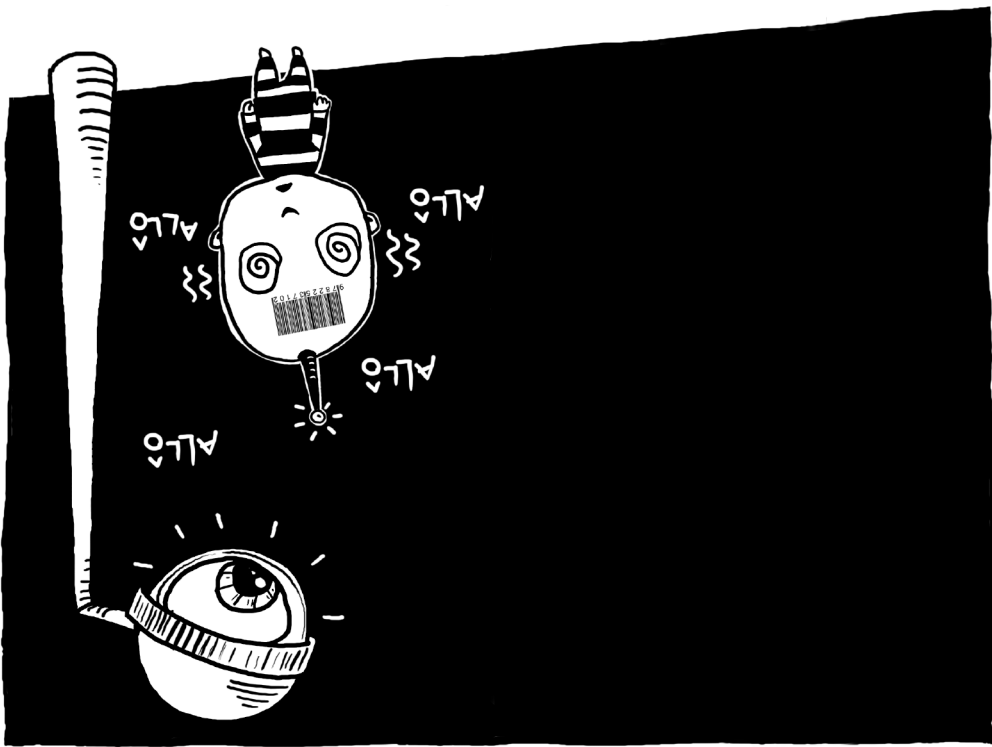
Mais le mythe de l'insécurité toujours grandissante, entretenu à coup de statistiques tronquées, n'est qu'un prétexte pour nous faire accepter un puissant dispositif de contrôle social. Les caméras n'ont plus besoin de nous observer vraiment puisque nous nous surveillons déjà nous-mêmes... En effet, comme nous savons que nous pouvons être vus à chaque instant, nous adoptons une conduite conforme. Le fonctionnement du pouvoir devient automatique, implanté en chacun de nous.

LA FIN DES LIBERTÉS

En démocratie les libertés sont de droit : un dispositif ne peut y porter atteinte qu'à la mesure du but recherché. Après les caméras cachées dans les cabines d'essayage, contre les vols, ou dans les toilettes, contre les fumeurs, va-t-on accepter la vidéosurveillance généralisée dans les rues ? Au nom d'une insécurité fantasmée et instrumentalisée, allons-nous renoncer à nos libertés ?

DÉJÀ DES DÉRIVES

Dans les centres commerciaux les caméras de surveillance sont utilisées illégalement pour contrôler les employés et étudier le comportement des consommateurs. Sur la place Tiananmen, elles ont servi à repérer puis arrêter les opposants au régime chinois. Et ici, qu'adviendra-t-il en ces temps de crispation des luttes sociales ?



PLUS D'INFOS

“Le Regard omniprésent de la vidéosurveillance”
A. Vitalis, Le Monde diplomatique, mars 1998.
“La Vidéosurveillance : Un moyen de contrôle à surveiller”
É. Heilmann et A. Vitalis, Le Courrier du CNRS n° 82, mai 1996, p. 47-49.
“La vidéosurveillance et le pouvoir du voir (du panoptisme comme modèle de société)”
J.-J. Delfour, Lignes n° 27, février 1996.
PLUS D'INFOS
<http://www.strasbourgcurieux.com/>

Caméras boules : 03 88 43 66 10

La loi vous donne le droit d'accéder aux enregistrements vous concernant : ceux-ci sont conservés au maximum un mois (96 heures annoncées pour les caméras boules de la CUS), sauf en cas d'enquête de flagrant délit, information préliminaire ou instruction judiciaire.

VOS DROITS

À LIRE